

CLASSE 1 - Comptes de Capitaux

Les comptes de la classe 1 regroupent les capitaux propres, les autres fonds propres, les emprunts et dettes assimilées et les comptes de liaison.

1060000000	Réserves	Les réserves sont en principe des résultats bénéficiaires affectés durablement jusqu'à décision contraire des organes compétents.			V
1060100000	Réserves Casuel (de Doyenné)	La réserve Casuel est constituée de la différence entre les recettes Casuel et les versements effectués au Diocèse et en déduction des frais de formation. A chaque début d'exercice (N), lors de l'affectation du résultat de (N-1), le Doyenné détermine le montant (M) à passer à la réserve casuel – compte 1060100000 : (A) Compte 755100000 – Recettes du Casuel (B) Compte 655100000 – Dépenses du Casuel (C) Compte 617000000 – Dépenses de formation Suivant la formule : $(M) = A - B - C$ L'écriture est passée avec l'ensemble des écritures d'affectation du résultat de (N-1), par le service du Diocèse.			Doy
1100000000	Report à Nouveau (Solde créditeur)	Le report à nouveau bénéficiaire constitue à certains égards un poste de « réserves » de caractère provisoire. Ce compte est : est crédité lors de l'affectation du résultat bénéficiaire (par le débit du compte 1200000000),			V
1190000000	Report à Nouveau (Solde débiteur)	Le report à nouveau bénéficiaire constitue à certains égards un poste de « réserves » de caractère provisoire. Ce compte est : est débité du résultat déficitaire de l'exercice précédent (par le crédit du compte 1290000000).			
1200000000	Résultat Net de l'Exercice (Excédent)	Ce compte est généré par la clôture de l'exercice précédent lorsque le compte de résultat est excédentaire, son solde est créditeur. Il est soldé par le crédit du compte 1100000000 « REPORT à NOUVEAU »			V

1290000000	Résultat Net de l'Exercice (Déficit)	Ce compte est généré par la clôture de l'exercice précédent lorsque le compte de résultat est déficitaire, son solde est débiteur. Il est soldé par débit du compte 110000000 « REPORT à NOUVEAU »			V
1600000000	Emprunts HP	Ce compte constate les sommes dues au titre des engagements antérieurs au 1 ^{er} janvier 2010. Les emprunts postérieurs à cette date ne peuvent être souscrits qu'auprès de la CEADA			V
1600001000	Emprunts P	Ce compte constate les sommes dues au titre des engagements souscrits auprès de la CEADA. Ce compte : <ul style="list-style-type: none"> • est crédité du montant des nouveaux emprunts • est débité du montant des annuités en capital de remboursement 			Par / Doy
1800000000	Comptes de Liaison	L'utilité des comptes de liaison est de permettre de comptabiliser les charges, produits et apports permanents au bilan provenant des différents établissements (Diocèse, Doyennés, Paroisses).		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V
1800000100	Compte de Liaison Immobilier	Ce compte enregistre les participations des paroisses aux travaux immobiliers dont l'immobilisation est prise en charge par le diocèse.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V
1890000000	Fonds Dédiés (dons affectés)	Les « Fonds dédiés » sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V